



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE

ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA SOUTERRAINE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211.1 et suivants,
- VU** le Code de la Route et notamment les articles R44 et 225,
- VU** l'arrêté Ministériel du 24 Novembre 1967 sur la signalisation des routes, autoroutes, modifié et complété,
- VU** l'article R.610-5 du code pénal,
- VU** la demande présentée par Mme MEDYOUF Leila 26 Rue de Lavaud 23300 La Souterraine, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'installer une benne afin de procéder à l'évacuation de gravats (travaux de démolition), au n°24/26 rue de Lavaud, du dimanche 23 août 2026 19h au vendredi 28 août 17h.

CONSIDERANT que ces travaux ne doivent pas porter atteinte à la sécurité de la voie publique et qu'ils nécessitent la mise en place d'une réglementation du stationnement.

ARRETE

- Article 1 :** La pose de la benne décrite dans la demande susvisée est autorisée sous réserve du respect des conditions suivantes :
- Article 2 :** Pendant la durée indiquée, une benne sera entreposée sur le trottoir afin de procéder à l'évacuation de gravats lors des travaux de démolition, plan ci-joint.
- Article 3 :** Le présent arrêté sera publié et affiché par le demandeur conformément à la réglementation en vigueur. La mise en place et la maintenance de la signalisation sont à la charge et sous la responsabilité du demandeur.
- Article 4 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou publication.
- Article 5 :** Toutes les signalisations et pré-signalisations réglementaires seront mises en place par le demandeur et sous sa responsabilité, conformément à la réglementation en vigueur.
- Article 6 :** Madame La Lieutenant de la communauté de Brigade de Gendarmerie et Monsieur le Maire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le douze août deux mille vingt-six.

Destinataires :

- Le Maire de La Souterraine,
- Madame la Lieutenant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine,
- Madame MEDYOUF Leila.

Pour le maire & les.....

Adjoint(s) empêché(s)

Et par suppléance

Le.....ème adjoint

Palice Filloux

Le Maire,

Etienne LEJEUNE



